

Compte rendu de visite de services – CT en formation CHSCT

Site : Corbère les Cabanes

Date & heure : 11/10/2019 – 10h00

Délégation CT :

Etaient présents lors de la visite :

Obligatoire

- PLA Raymond –
Représentant des élus
- BEDOS Audrey –
Représentant du
personnel

Facultative

- CANTIER Serge –
Responsable service/
ACFI
- SAGELOLY Julien -
ACFI

- SOLER Gérard – Maire
- SURJUS Monique – Adjointe
- BRIAL Jean-Pierre – Adjoint
- TORRES Francis – Secrétaire
de mairie
- RUIZ Olivier – Directeur des
services techniques

Copie : Autorité territoriale de la collectivité, Médecin de prévention, membres du CT.

Entretiens avec l’Autorité territoriale / les agents

Observations :

La délégation présente les missions du CHSCT et communique le livret d’information aux personnes présentes. Un rappel est fait concernant le mode d’organisation de ces visites de service. Le représentant du personnel demande à l’assemblée de faire preuve de transparence et « d’ouvrir le débat » concernant la problématique d’un agent. L’Autorité Territoriale évoque certains faits de l’agent mais précise que l’objectif de la visite de service n’est pas de traiter un cas en particulier.

La délégation a pu constater que l’ambiance générale de travail était agréable. La collectivité a évoqué les difficultés rencontrées avec un agent qui a fait l’objet d’un avertissement. Cet agent ne portait pas des vêtements appropriés pendant son service lors d’un enterrement. La collectivité a mentionné le fait qu’elle met à disposition des agents chargés des enterrements plusieurs tenues. La délégation n’a pas pu rencontrer cet agent car il était en maladie, donc il n’a pas été possible de recueillir sa version des faits. Le T.A a été saisi par l’agent, une procédure est en cours...

Un adjoint demande si le montage d’une estrade nécessite une formation obligatoire. Les ACFI informent que la formation n’est pas obligatoire, en revanche, celle-ci nécessite une personne compétente. En complément, des formations PRAP peuvent être utiles pour limiter les TMS. Le DST, souligne qu’une notice de montage de l’estrade existe.

Le représentant des élus reconnaît que les autorités sont peu informées des formations hygiène et sécurité.

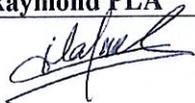
Le DSG informe que des agents ont suivi une sensibilisation risque routier effectuée par la médecine professionnelle. Suite à la visite de l’ACFI en 2018, quelques préconisations ont été suivies, comme des EPI pour les espaces verts et en termes de signalétique.

Locaux visités
Observations :
<p>La délégation décide de visiter les locaux de la mairie et le Centre Technique Municipal. Les étagères des archives ne sont pas fixées. Des trousseaux de secours sont présentes au CTM. Des palettes sont disposées à une hauteur élevée sur des racks non fixés et non appropriés. L'Autorité Territoriale informe que les agents disposeront d'un nouveau local (ancien centre de secours) ou seront prévus des sanitaires. Une étude de la conception des locaux est à planifier avec le service prévention du CDG 66.</p>
Procédures présentées
Observations :
<p>Le Document Unique a été mis à jour en juin 2019. Le rapport d'inspection, le registre santé/sécurité et un classeur mentionnant les consignes de travail (pictogramme, fiches techniques, notice de poste) ont été présentés à la délégation.</p>

Le CT en formation CHSCT et les services spécialisés du CDG 66 restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Représentant des élus au CT :

Raymond PLA



Représentant du personnel au CT :

Audrey BEDOS

